

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
VESLE MONTAGNE DE REIMS**

Date de convocation : 24 juin 2005

Séance du 20 juillet 2005

L'an deux mille cinq le vingt juillet , le Conseil Communautaire, s'est réuni à Beaumont sur Vesle , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sur la présidence de Monsieur Jacques DOUADI, Président.

PRESENTS : M.COFFINET. J.L.PORTIER. C.LATHUILLIERE. C.COLLARD. J.C.BOCART. G.GEORGETON .D.QUATRESOLS. N.DUMONT. J.C.REMY. J.C.LECOURT. G.ROTHIER. J.DOUADI. E.LACIRE. S.BEAUVILLIER. C.KLEPKA. D.LECLERC. P.MACHET. G.DEDET. M.ARTICLAUT. J.BUSIN. J.B.ROUSSEAU. G.FLAMAND. J.E.PEUDEPIECE. R.D'ABREU.

68/05 : MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral du 7 février 2005

VU les statuts communautaires modifiés

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 164 IV

Monsieur le Président expose la proposition de modifications des statuts et de définition de l'intérêt communautaire.

APRES VOTE A BULLETIN SECRET

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Pour : 21 voix

Contre : 0

2 bulletins blancs et 1 bulletin nul

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE les modifications statutaires et la définition de l'intérêt communautaire telles que définies dans le projet de statuts joint à la présente.

La présente délibération sera notifiée aux conseils municipaux qui devront se prononcer dans un délai de trois mois. A défaut leur avis sera réputé favorable.

69/05 : AVENANT N°1 MARCHE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2004

VU la délibération n°08/05 prise par le conseil communautaire en date du 9 février 2005

CONSIDERANT l'avancement des travaux et les travaux supplémentaires nécessaires à réaliser

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 juillet 2005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE VALIDER l'avis de la commission d'appel d'offres et **D'APPROUVER** l'avenant n°1 d'un montant de 10.656,20 €HT

D'AUTORISER le président à signer l'avenant correspondant.

DE PREVOIR l'inscription budgétaire supplémentaire suivante :

BUDGET PRIMITIF M14 2005

Dépenses 2315-142 3850 €

Dépenses 2315-017 8900 €

Recettes 1641-142 3850 €

Recettes 1641-017 8900 €

70/05 : TARIF LOCATION GYMNASE COMMUNAUTAIRE ASSOCIATIONS SPORTIVES 2005 / REMBOURSEMENT TRAVAUX REPARATIONS SUITES DOMMAGES

VU la délibération n°46/97 prise par le Conseil Communautaire en date du 27 mars 1997

VU la délibération n°97/97 prise par le Conseil Communautaire en date du 12 novembre 1997

VU les dégradations commises dans le gymnase de Verzy durant les entraînements et les manifestations sportives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE RECONDUIRE le tarif de la location du gymnase de Verzy aux associations sportives à 21,34 € à compter du 1^{er} janvier 2005.

DE DEMANDER une participation supplémentaire à hauteur de 26 € aux associations sportives occupant le gymnase afin de couvrir les frais engagés par la communauté de communes suites à des dégradations commises dans le gymnase de Verzy.

71/05 : AVENANT N°1 MARCHE TRAVAUX RUES DU CALVAIRE , DU STADE ET DE LA LIBERTE TREPAIL

VU la délibération n°62/05 prise par le conseil communautaire en date du 22 juin 2005

CONSIDERANT l'avancement des travaux et les travaux supplémentaires nécessaires à réaliser rue du stade

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 juillet 2005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE VALIDER l'avis de la commission d'appel d'offres et **D'APPROUVER** l'avenant n°1 d'un montant de 10.095 €HT

D'AUTORISER le président à signer l'avenant correspondant.

DE PREVOIR l'inscription budgétaire supplémentaire suivante :

BUDGET PRIMITIF M14 2005

Dépenses 2315-146 12080 €

Recettes 1641-146 12080 €

72/05 : AVENANT N°1 MARCHE TRAVAUX DES 5 PAS ET IMPASSE CHANZY VERZY

VU la délibération n°55/ 05 prise par le conseil communautaire en date du 18 mai 2005

CONSIDERANT l'avancement des travaux et les travaux supplémentaires nécessaires à réaliser rue des 5 pas

VU l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 18 juillet 2005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE VALIDER l'avis de la commission d'appel d'offres et **D'APPROUVER** l'avenant n°1 d'un montant de 2.800 €HT

D'AUTORISER le président à signer l'avenant correspondant.

DE PREVOIR l'inscription budgétaire supplémentaire suivante :

BUDGET PRIMITIF M14 2005

Dépenses 2315-151 3350 €

Recettes 1641-151 3350 €

73/05 : CHOIX MAITRE D'ŒUVRE CONSTRUCTION ATELIER GARAGE SERVICE ASSAINISSEMENT

VU la délibération n°58/ 05 prise par le conseil communautaire en date du 18 mai 2005
CONSIDERANT la mise en concurrence faite à la procédure du marché adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics, en date du 24 mai 2005

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,
DE VALIDER le choix du président pour le cabinet PACE 51100 REIMS pour ces références en travaux similaires et les moyens et compétences mis en œuvre pour assurer la mission.

74/05 : TRAVAUX URGENTS STATION EPURATION DE VERZY / DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE M49

VU l'article 2.3.2 des statuts communautaires
CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux sur la station d'épuration de Verzy
VU le coût d'objectif des travaux
VU le guide interne de la commande publique adopté en date du 27 mai 2004
VU la mise en concurrence réalisée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,
DE FAIRE réaliser ces travaux
DE VALIDER le choix du président pour l'entreprise FRANCE ASSAINISSEMENT pour un montant de 51.425 €/HT
DE PROCEDER à l'inscription budgétaire modificative suivante sur le budget primitif M49 2005 :
Création d'un nouveau programme d'investissement n°059 « pont racleur et brosse aération station Verzy »

2315-059	61.505
1641-059	61.505

75/05 : CHANGEMENT MATERIEL INFORMATIQUE 2005

VU la nécessité de se doter d'un nouveau matériel informatique pour le secrétariat (et une partie pour le phare de Verzenay)
VU le coût d'objectif de cette acquisition
VU le guide interne de la commande publique adopté en date du 27 mai 2004
VU la mise en concurrence réalisée

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,
D'ACCEPTER le principe de cette acquisition
DE VALIDER le choix du président pour l'entreprise
GFI pour un montant de 10.258,09 €TTC
EURO & TEK pour un montant de 223 €TTC
DE FINANCER cette acquisition sur le programme d'investissement n°173

76/05 : OUVERTURE D'UN POSTE STATUTAIRE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL

VU la délibération n°46/05 prise par le conseil communautaire en date du 27 avril 2005
VU le décret n°88-554 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux
VU le décret n°2002-1049 du 2 août 2002 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents techniques territoriaux
CONSIDERANT les besoins de service

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,
D'OUVRIR un poste d'agent technique territorial à temps complet (35 heures) à compter du 1^{er} août 2005
DE FERMER le poste d'agent d'animation ouvert le 15 mai 2005 à compter du 31 juillet 2005 au soir.

**77/05 : TRAVAUX ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES RUE DU PONT D'ISSUS COMMUNES
DES PETITES LOGES**

VU le projet d'aménagement de la
rue du pont d'issus dans la commune des Petites Loges , comprenant des travaux d'assainissement
des eaux pluviales de compétence communautaire

CONSIDERANT l'avant projet sommaire de travaux

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, DELIBERE,

DE FAIRE réaliser les travaux sous réserve d'obtention des subventions escomptées

DE SOLLICITER pour le financement de ces travaux une subvention au titre de la DGE 2006

D'INSCRIRE le montant de ces travaux au budget primitif 2006